

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du jeudi 27 septembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/09/27-0/04 A****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180927-lmc100000017709-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/10/2018

Réception Préfet : 02/10/2018

Publication RAAD : 02/10/2018

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Modification de la représentation du Département au sein de divers organismes.
Groupement d'Intérêt Public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale – GIP ID 77

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil départemental de désigner les Conseillers départementaux ou d'autres personnalités qui représenteront le Département au sein de divers organismes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 3121-23,

VU la délibération n°7/04 A du 9 juin 2017, approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale, notamment dans son article 16.1,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération susvisée du 9 juin 2017 en ce qu'elle procédait à la désignation de Madame Sandrine SOSINSKI en tant que représentante du Département au sein du GIP ID 77,

Article 2 : Monsieur Smaïl DJEBARA, Conseiller départemental du Canton de Pontault-Combault, est désigné pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein du GIP ID 77, en remplacement de Madame Sandrine SOSINSKI,

Article 3 : que la représentation du Département au sein du GIP ID 77 s'établit désormais de la façon suivante :

- Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental (membre de droit),
- Denis JULLEMIER
- Daisy LUCZAK
- Xavier VANDERBISE
- Smaïl DJEBARA

Article 4 : que les représentants du Département désignés ci-dessus siégeront jusqu'à la fin de leur mandat départemental sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne